Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 069-216902056-20261029-2026_99-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Délibération n° 2026.99

OBJET : Composition définitive du Comité Consultatif Sécurité et Voirie

MEMBRES PRÉSENTS :
Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Anaïs LEZIN, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Stéphane ANTHOARD	pouvoir donné à	François SAVIGNY
Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Elodie JUNIQUE	pouvoir donné à	Lyliane CHARPENTIER
Joëlle ROCHE	pouvoir donné à	Hector PENIN
Carole SCHIEPAN	pouvoir donné à	Leopold PASTOR
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Didier CRETENET

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Pierre CICCIU

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit la création de comité consultatif et l'article L2121-21 CGCT sur les modes de scrutin
VU que la combinaison des 2 articles précédents n'implique pas de vote à bulletin secret pour la composition d'un comité consultatif comme le confirme la jurisprudence (TA LYON 12 mai 1998)
VU le règlement intérieur du Conseil municipal qui prévoit pour les conseillers municipaux une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et une parité entre les membres élus et non élus,
VU la délibération 2026.84 en date du 17 septembre 2026 portant création et composition du Comité consultatif Sécurité et Voirie et qui précisait qu'une prochaine délibération approuvera une liste de 5 personnes extérieures au Conseil municipal
CONSIDERANT comme le rapporte Marion Faure, 1ère Adjointe, qu'un appel à candidatures a été publié dans le bulletin municipal de juin 2026 pour participer à la vie de la Commune en général et pour candidater aux Comités consultatifs en particulier,
CONSIDERANT que cet appel à candidature a permis de recenser 41 candidatures pour les 6 comités consultatifs
CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de proposer une liste de 5 membres extérieurs et de désigner la Présidence pour le Comité Consultatif Sécurité et Voirie
CONSIDERANT que la composition des membres extérieurs présentée prendra en compte les candidatures et la nécessité que le plus grand nombre puisse participer en veillant à ce que plusieurs personnes d'une même famille ne soit pas dans un même comité et en limitant la participation à un seul comité par personne extérieure.
CONSIDERANT la composition des membres extérieurs proposée par le Maire : Laurent HAUMONT, Julien GESNEL, Sylvie PISLAR, Maxime RENAUDAIN et Julien TSAGANOU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la composition des membres extérieurs pour le Comité Consultatif Sécurité et Voirie suivant : Laurent HAUMONT, Julien GESNEL, Sylvie PISLAR, Maxime RENAUDAIN et Julien TSAGANOU**
- **PREND ACTE que Le Maire désigne parmi les 5 conseillers municipaux membres, M. Thierry PASQUIER, Président du Comité Consultatif Sécurité et Voirie**

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 069-216902056-20261029-2026_99-DE

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Extrait certifié conforme.
Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 2 novembre 2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 29 octobre 2026.
Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,
Pierre CICCIU

